

**Séance du lundi 21 mai 2012**

Date de Convocation : mardi 15 mai 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2012.05.04 - Relocalisation partielle des services techniques municipaux - Diverses acquisitions et autorisations d'urbanisme**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Philippe BERNIGAUD, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Huguette PEISSET, Christian PORRIN, Véronique ROCHE

**Excusés ayant donné procuration :**

Nicole BARREAU à Nadia OULED SALEM, Jean-Michel BLANC à Xavier BRETON, Patrick BLANCSUBE à Sylviane CHENE, Pascale BONNET SIMON à Pascal BORGIO, Abdallah CHIBI à Michel FONTAINE, Véronique COLLET à Evelyne NOLL-FONTENILLE, Jean-Paul RODET à Claudie SAINT ANDRE, Caroline ROHRHURST à Véronique ROCHE

**Absents :**

Guillaume LACROIX, Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Vasilica CHARNAY

**Rapporteur :** Claudie SAINT ANDRE

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Le service des Espaces Verts de la Ville de BOURG-EN-BRESSE est actuellement principalement installé sur le site de la rue Alphonse Mas où se situent la production, les bureaux de l'encadrement et l'embauche de la majeure partie des équipes à l'exception de celle de Bouvent.

**Motivation et opportunité de la décision**

Dans le cadre de la finition de l'opération Aubry, la Ville de BOURG-EN-BRESSE, selon la délibération n°10 du 31 janvier 2011 mettra à disposition de la SEMCODA le 1er avril 2013 un tènement qui suppose la démolition de la ferme existante le long de la rue Général Vadot.

Par ailleurs, l'installation de l'équipe d'entretien du parc de Bouvent (parc et golf) se situe dans des locaux inadaptés aux règles de sécurité des personnels et usagers.

Pendant la phase de préparation et de réflexion conduite avec l'encadrement et les agents du service, l'opportunité d'acquérir plusieurs bâtiments démontables à dégager pour réaliser le parking ouest du pôle

multimodal s'est manifestée.

Avec l'ensemble de ces éléments de contraintes et d'opportunité et la volonté de ne pas procéder à un réaménagement du site à long terme, il est proposé de réorganiser le site Alphonse Mas sur les bases suivantes :

- maintenir sur le site dans des conditions de travail meilleures et sécurisées l'encadrement, le pôle « production centre ville » et le pôle « extramuros »
- réinstaller sur d'autres sites le pôle « arbres » et l'équipe « stades »

=> le pôle « arbres » sur les terrains situés à l'arrière du cimetière déjà utilisés par le service comme zone de stockage sur une partie de la parcelle BL 295 pour le garage, les bureaux et l'embauche se faisant dans le local du cimetière, déjà utilisé comme tel.

=> l'équipe « stades » avec l'équipe « Bouvent » pour confirmer le regroupement de ce pôle sur le site de Bouvent situé de manière cohérente entre golf, complexes sportifs des Venues, de La Chagne dans un objectif de qualité et de pérennité.

Dans ce contexte général et avec l'exploitation de l'opportunité créée,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** l'avis de la commission mixte Logements et Travaux, Urbanisme, Déplacements du 9 mai 2012

### **A L'UNANIMITE 41 voix**

**DIT** que l'ensemble des agents du pôle « équipements sportifs - Bouvent » seront regroupés dans une installation pérenne sur le site de Bouvent libérant ainsi pour partie le site Alphonse Mas et les locaux actuels de Bouvent.

Un bâtiment regroupant les équipes et leur matériel sera construit et le processus d'élaboration du projet est lancé à compter de ce jour.

**PROCEDE** à l'acquisition d'un hangar de 27 m x 10 m appartenant au SDIS de l'Ain, actuellement sur le parking du Peloux aux fins de le positionner sur la parcelle BL 295 en arrière du cimetière pour installer sur ce site le pôle « arbres » (6 agents) en cohérence avec l'installation existante du bureau du service « Cimetières » pour une somme de 6 500 € en l'état sur son site.

**PROCEDE** à l'acquisition de 7 modules préfabriqués chacun de 67,60 m<sup>2</sup>, soit 472,50 m<sup>2</sup> au Conseil Général de l'Ain en vue d'en installer deux sur le site d'Alphonse Mas et les autres en instance d'affectation à CENORD pour une somme de 60 000 €, valeur comptable nette, en l'état sur le site et selon l'accord du Département de l'Ain.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation pour replacer le hangar et les préfabriqués sur les parcelles BL 295 pour le hangar, AE 106 pour un préfabriqué à usage de cantine, BO 183 pour les autres préfabriqués en instance d'affectation.

**DIT** que le réaménagement du site A. MAS reste une situation de moyen terme.

### **Impacts financiers**

L'autorisation de programme 12.c sera révisée lors de l'adoption de la décision modificative 1 (DM 1).